



Dettes du Trésor public - risque d'arrestation

Par **richard66**, le **16/05/2011** à **18:45**

Bonjour, Apparemment j'ai une vieille dette auprès du Trésor Public de Paris. Lors d'un récent passage à Roissy Charles de Gaulle, je suis interpellé par la Police des Douanes qui m'informe d'un avis de recherche émis par les services des poursuites. Ne résidant plus en France mais en Europe, je leur ai confirmé mon adresse et ils m'ont libéré. Ma question : si je retourne en France avant que cette dette soit acquittée, puis-je être arrêté /retenu à l'aéroport ou ailleurs sans en avoir été informé ? Merci par avance

Par **mimi493**, le **16/05/2011** à **20:11**

ça serait étonnant qu'un avis de recherche soit émis sur simple dette au TP. Là, on est plus dans le cadre d'un délit

Par **richard66**, le **16/05/2011** à **21:16**

Merci beaucoup. Si je comprends bien, je pourrai donc bien être arrêté lors de mon prochain passage sur le territoire français. C'est bizarre que le TP ne m'a pas contacté depuis....